

Le P'tit Balloyeux

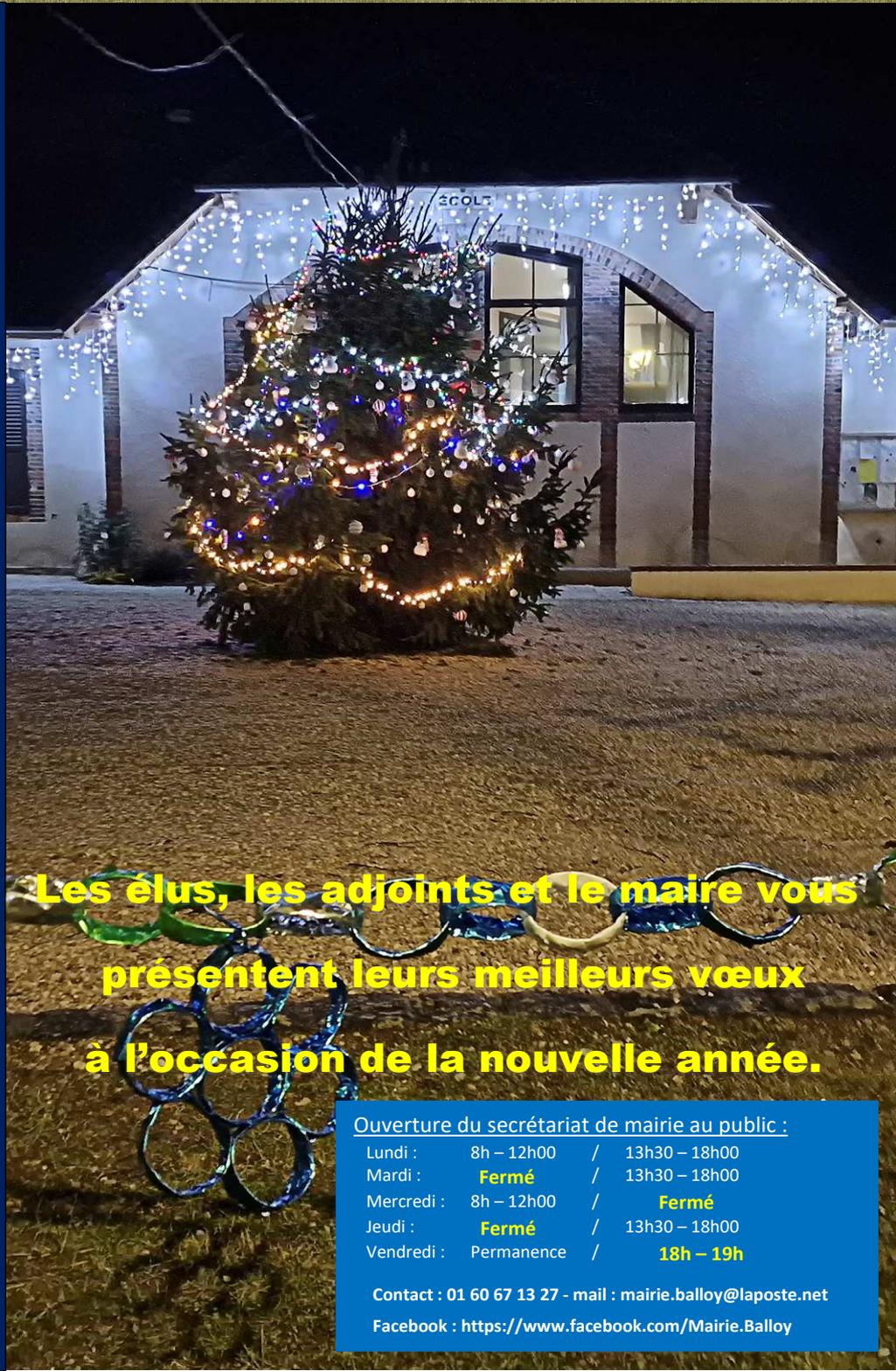
Numéro 31 – Janvier 2024

SOMMAIRE

- Mot du maire
- Conseil municipal
 - Séance du 28 septembre, 23 novembre, et 12 décembre 2023
- État civil
- Tarifs Majestic
- Préinscription scolaire
- Éclairage : aide de l'État.
- Famille d'accueil
- Pont métallique
- SIRMOTOM
- Tri des biodéchets
- Informations pratiques
- TAD-Transport à la demande
- CPF et permis
- Conseils gendarmerie
- Citoyen de mon village
- Moments forts
- Comité des fêtes

Responsable de la publication :
Pascal CAMUSET

Impression et distribution :
Mairie



**Les élus, les adjoints et le maire vous
présentent leurs meilleurs vœux
à l'occasion de la nouvelle année.**

Ouverture du secrétariat de mairie au public :

Lundi :	8h – 12h00	/	13h30 – 18h00
Mardi :	Fermé	/	13h30 – 18h00
Mercredi :	8h – 12h00	/	Fermé
Jeudi :	Fermé	/	13h30 – 18h00
Vendredi :	Permanence	/	18h – 19h

Contact : 01 60 67 13 27 - mail : mairie.balloy@laposte.net

Facebook : <https://www.facebook.com/Mairie.Balloy>

Le mot du maire

Le partage joue un rôle crucial dans la vie de notre communauté.

Cela se manifeste notamment à travers notre petit marché qui perdure, même si sa fréquentation diminue. Certes, vous mentionnez parfois des prix plus élevés, mais il s'agit aussi d'une livraison quasi à domicile, évitant ainsi de devoir prendre sa voiture. De plus, le marché offre un lieu de rencontres et d'échanges précieux.

Votre participation est indispensable pour assurer sa pérennité.

Nous redécouvrons également le plaisir du partage lors des rencontres organisées par la commune ou le Comité des fêtes.

C'est positif, mais j'encourage davantage de participation.

Retrouvons de vraies relations, car dans ce monde de plus en plus artificiel, où la communication se fait souvent derrière des écrans ou des téléphones via des applications, nos échanges sont en déclin.

Critiquer est peut-être plus facile, mais si vous avez des attentes ou des remarques, n'hésitez pas à les partager avec les élus ou les acteurs du Comité des fêtes.

Que vous soyez des résidents de Balloy de longue date ou de nouveaux arrivants, contribuons ensemble à insuffler une énergie positive pour dynamiser notre village.

Les élus et les responsables d'associations ne peuvent trouver de solutions miracles sans votre implication.

"Y a qu'à faut qu'on !" dit-on, mais je reste sceptique face à cette idée simpliste.

Les projets pour la mairie en 2024 sont :

La poursuite du changement des luminaires pour un passage en L'ÉDS.

Le commencement d'une étude de faisabilité géothermie, pour changer la chaudière du bâtiment mairie-école-salle des fêtes.

La définition de ZAE_{nr} (zone d'accélération d'énergie renouvelable).

L'étude sur la possibilité d'installer sur un futur plan d'eau du photovoltaïque flottant.

Dans l'attente de vous rencontrer et de vous saluer de vive voix,

*Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne année 2024,
Que cette année vous apporte la santé, le bonheur et la réussite.
Le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.*

Pascal CAMUSET

Conseil Municipal

Séance du Jeudi 28 septembre 2023

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Subventions Écoles et Centre de Santé Rural Brie Est
- Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- Souscription d'un marché auprès du SDESM agissant en centrale d'achat public
- Travaux supplémentaires programme de rénovation éclairage public 2023
- Informations Diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 28 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoints, Mme Sandrine GAY, M. Frédéric PENOT, Mme Sylvie FAYOL.

Absents excusés :

Mme Sophie MÉNARD ayant donné procuration à Mme Sandrine GAY

Mme Sylvie GUIARD ayant donné procuration à M. Pascal CAMUSET

Monsieur Marc FABRY a été désigné secrétaire de séance.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Pas de remarques

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ **VOTE DES SUBVENTIONS 2023 DÉLIBÉRATIONS N°0770192300017**

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention de l'école ainsi qu'une demande d'une association, il a donc été décidé d'octroyer des subventions :

- École de La Tombe :	330€
- École de Balloy :	396€
- École de Bazoches-lès-Bray :	2 112€
- Centre de Santé Rural Brie Est :	500€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

❖ **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE DÉLIBÉRATIONS N°0770192300018**

Monsieur Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

❖ **SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRÈS DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIC DÉLIBÉRATIONS N°0770192300019**

Monsieur Le Maire présente la convention du SDESM qui a pour objet d'accorder à notre commune le bénéfice du marché « Réalisation d'études liées au développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération sur le territoire de Seine et Marne »

La Participation sera de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché d'études d'énergies renouvelables thermiques

- . **APPROUVE** la convention de souscription proposée par le SDESM
- . **AUTORISE** le Maire à signer la convention, et tout acte ou document nécessaire à son exécution.
- . **AUTORISE** le Maire à exécuter le marché transféré par le SDESM, et à signer tout acte ou document à cet effet.
- . **DÉCIDE** de verser la contribution

❖ **TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 DÉLIBÉRATION N°0770192300020**

Le SDESM propose de réaliser des travaux supplémentaires concernant le programme de rénovation d'éclairage public, 14 points lumineux sont ajoutés au programme sans surcoût.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux supplémentaires d'après le devis de l'entreprise attributaire.
- **TRANSFÈRE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux supplémentaires concernés.
- **DEMANDE AU SDESM** de lancer les travaux supplémentaires concernant le réseau d'éclairage public de la rue des richards, rue des pâtures rue grande.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux du programme 2023.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 30.

Conseil Municipal

Séance du Jeudi 23 novembre 2023

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Délibération portant mandatement du Centre Départemental du Centre de Gestion de Seine et Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable – Débat sur les orientations générales
- Adhésion des Communes de Dammartin-en-Goële et Héricy
- Fixation des tarifs communaux
- Projet de mise en place de zones d'accélération des énergies renouvelables
- Création poste adjoint technique
- Création poste Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe
- Travaux concernant le réseau éclairage public programme 2024
- Suppression régie de recettes
- Demande de Subvention
- Informations Diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 23 Novembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoint, Mme Sandrine GAY, M. Frédéric PENOT, Mme Sophie MÉNARD.

Absents excusés :

Mme Sylvie FAYOL ayant donné procuration à M. Pascal CAMUSET

Mme Sylvie GUIARD ayant donné procuration à M. Éric PEZET

Monsieur Frédéric PENOT a été désigné secrétaire de séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Pas de remarques

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ **DÉLIBÉRATION PORTANT MANDATEMENT DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DÉLIBÉRATIONS N°0770192300021**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que le contrat actuel du Centre de Gestion concernant l'assurance statutaire arrive à son terme le 31/12/2024.

Il s'agit de délibérer pour la mise en concurrence qui s'effectuera dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

❖ **PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE- DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DÉLIBÉRATIONS N°0770192300022**

Monsieur Le Maire présente le projet du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du futur PLUi-H de la Communauté de Communes Bassée Montois qui est structuré en 4 grands axes chacun se déclinant en plusieurs défis qui eux-mêmes se traduisent en orientations.

Après lecture de Monsieur Le Maire, du débat sur les Orientations Générales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de la présentation des Orientations Générales du PADD.

Dit que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération et ses annexes.

❖ **ADHÉSION DES COMMUNES DE DAMMARTIN-EN-GOËLE ET HERICY DÉLIBÉRATIONS N°0770192300023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy.

❖ FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX DÉLIBÉRATION N°0770192300024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2010, il propose les tarifs suivants :

Columbarium :

- 10 ans renouvelables : 250 €
- 20 ans renouvelables : 400 €
- 30 ans renouvelables : 600€

CIMETIÈRE

- Concession 30 ans renouvelable : 500 €
- Concession 50 ans renouvelable : 700 €

CAVEAU PROVISoire

Dispose de 2 places, le tarif sera de 1€ par Jour

Adopté à l'unanimité

DISPERSION DES CENDRES

50 €

SALLE DES FETES

- La journée (du matin au soir 19h) : 50.00€ Pour les résidents
- La journée (du matin au soir 19h) : 90.00€ Pour les non-résidents
- Le Week-End : 150€ Pour les résidents
- Le Week-End : 250€ Pour les non-résidents

Il sera demandé deux chèques de caution, un de 500€ pour couvrir les dégradations et un de 50€ pour le nettoyage de la salle.

PHOTOCOPIES

Le conseil Municipal décide de la gratuité pour les photocopies des habitants

Adopté à l'unanimité.

❖ PROJET DE MISE EN PLACE DE ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'État souhaite que par la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) augmenter de 20% les énergies renouvelables.

Pour cela, les élus vont devoir réaliser une proposition de zonages et ainsi réaliser un dossier de concertation en donnant la possibilité aux administrés de le consulter afin d'y apposer des remarques ou des questions.

À la fin de ces étapes, le Conseil Municipal devra délibérer afin de valider la proposition finale.

❖ **CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DÉLIBÉRATION N°0770192300025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du départ en retraite d'office de Monsieur DESARTINE, il nous faut recruter un nouvel agent.

Pour cela, il faut créer un poste d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

❖ **CRÉATION POSTE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DÉLIBÉRATION N°0770192300026**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le Centre de Gestion nous a informés qu'un agent de la commune satisfait les critères pour bénéficier d'un avancement au grade de Rédacteur Principal de 1ère classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe.

❖ **TRAVAUX CONCERNANT LE RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2024 DÉLIBÉRATION N°0770192300027**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de finaliser le passage au LEDS sur la Commune il nous reste 11 points lumineux.

Le montant des travaux est estimé à 10 604.00€ HT, des demandes de subvention seront faites auprès de l'état et du département.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le programme de travaux.

❖ **SUPPRESSION RÉGIE DE RECETTES DÉLIBÉRATION N°0770192300028**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suppression de la régie de recette créé en 2012 pour les produits suivants :

- Loyer
- Location de la salle polyvalente
- Photocopies

La régie de recette sera supprimée en date du 1er janvier 2024 et il sera mis fin aux fonctions du régisseur par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

❖ DEMANDE DE SUBVENTION DÉLIBÉRATION N°0770192300029

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'école, il a donc été décidé d'octroyer une subvention :

- École de Balloy : 300€

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé 3 devis pour l'élagage de la place de la mairie. L'entreprise BERMUDEZ a été retenue. L'intervention est prévue le 30 novembre
- Monsieur Le Maire a signé une convention avec les Pompiers pour une formation tronçonnage.
- Éclairage Public :
 - La première est terminée : Rue des Pâtures, Grande Rue, Rue des Richards, il manque 3 points lumineux qui seront faits en 2^{ème} phase.
 - La 2^{ème} phase se fera en mars/avril 2024 : 14 points supplémentaires
 - La dernière phase se réalisera en novembre 2024 pour 11 points lumineux
- Projet 2025 : Contrat Rural : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des plans topographiques ont été réalisés.
- Projet de déplacement de l'arrêt de bus : rendez-vous reporté

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 30.

Conseil Municipal

Séance du Mardi 12 décembre 2023

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Engagement Zones AENR
- Convention Unique CDG 2024
- Demande de Subvention DSIL et FER
- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage travaux éclairage public extérieur
- Autorisation à engager liquider mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Affaires Diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 12 Décembre 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pascal CAMUSET, Maire.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, M. Marc FABRY, Adjoint, Mme Sandrine GAY, M. Frédéric PENOT, Mme Sylvie FAYOL.

Absents excusés :

Mme Sophie MÉNARD

Mme Sylvie GUIARD ayant donné procuration à M. Pascal CAMUSET

Monsieur Éric PEZET a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
CONVENTION PISCINE BRAY SUR SEINE.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Pas de remarques

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

❖ **ENGAGEMENT ZONES AENR DÉLIBÉRATIONS N°0770192300030**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut prendre une délibération afin de s'engager et de mettre en œuvre les modalités d'élaboration des Zones AENR.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

❖ **CONVENTION UNIQUE CDG 2024 DÉLIBÉRATIONS N°0770192300031**

Monsieur le Maire, indique qu'il s'agit d'une convention permettant d'accéder, moyennant finances, aux services mis en place par le Centre de Gestion pour aider les communes dans la gestion des ressources humaines (avancement de grade, gestion de carrières...).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la signature de la convention avec le Centre de Gestion.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION DSIL ET FER DÉLIBÉRATIONS N°0770192300032**

Dans le cadre du projet des travaux d'éclairage public et de géothermie, Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il peut faire des demandes de subvention auprès de l'État DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement local) ainsi qu'au Département FER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire ces demandes de subventions.

❖ **CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE TRAVAUX ÉCLAIRAGE PUBLIC EXTÉRIEUR**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'éclairage public.

Après lecture, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **AUTORISATION A LIQUIDER MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DÉLIBÉRATION N°0770192300033**

Comme chaque année, des factures d'investissement sont adressées après la date butoir comptable du 5 décembre. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

❖ **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE BRAY SUR SEINE DÉLIBÉRATION N°0770192300034**

Monsieur le maire donne lecture de la convention.

Il s'agit de signer la convention avec la ville de Bray-sur-Seine permettant aux enfants de l'école d'utiliser la piscine dans le cadre des activités physiques scolaires.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous allons embaucher une personne en CDD pour le remplacement de l'agent communal
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la visite de Monsieur JAKUBCSAK (Maître d'œuvre) et de Monsieur Franck DELAPLACE (département) concernant le projet d'un contrat rural
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de géothermie commence le 10 janvier

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.

État Civil

Nos Joies



Nos peines



Franck VANDONINCK le 10-04-2023

Mariage



Tarif préférentiel : Salle de spectacles Majestic de Montereau

La commune a signé une convention vous permettant de bénéficier de tarifs réduits des billets en prenant à sa charge une partie du montant. **TARIF A**

	Résidents des collectivités actionnaires	Résidents des collectivités non actionnaires
Abonnés (1)	22,00 €	28,00 €
Non Abonnés	25,00 €	32,00 €
Tarif réduit (2)	12,00 €	15,00 €
Tarif groupe (20 pers)	22,00 €	

TARIF B

	Résidents des collectivités actionnaires	Résidents des collectivités non actionnaires
Abonnés (1)	12,00 €	18,00 €
Non Abonnés	15,00 €	22,00 €
Tarif réduit (2)	8,00 €	10,00 €
Tarif groupe (20 pers)	12,00 €	

(1) Abonnement : adhésion 1€/4 spectacles

(2) Réduit : moins de 26 ans, demandeurs d'emplois, minima sociaux, personnes en situation de handicap

Apporter un justificatif de domicile pour bénéficier de la réduction lors de l'achat des billets

Toutes les personnes ayant un « **Pass Navigo** » avec un forfait annuel ou mensuel bénéficient du tarif « **Montereau, Communes Actionnaires et Partenaires** »

L'achat du billet au tarif « **Navigo** » s'effectue **UNIQUEMENT** au guichet du Majestic sur présentation du Pass

PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE MATERNELLE

2024/2025

**NOUS INVITONS LES PARENTS
DES ENFANTS NÉS EN 2021 À
CONTACTER LA MAIRIE AFIN
DE FAIRE UNE PRÉINSCRIPTION
SCOLAIRE**

Éclairage public, un financement de l'état



Dans le cadre du programme de modernisation des équipements d'éclairage public (programme 2023) pour la Grande rue, la rue des Richards, la rue des Pâtures, la Ruelle Dieu, et une partie de la rue des Gravieres, la commune a été lauréate au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert ».

Fruit d'un travail collaboratif entre les services de l'État, de la commune et du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne SDESM, la subvention « Fonds vert » permet d'accompagner notre commune afin d'investir dans une démarche de réduction de la pollution lumineuse et d'économie énergétique.

Il s'agit de 42 points lumineux remplacés par des technologies LED 2700K avec une économie de consommation électrique de plus de 70%.

Action financée par l'Etat :

14 751,96 euros soit 50% du montant des travaux d'un montant de 29 503, 91 euros HT.



11-13 rue Nicolas Bouvier
35400 SAINT-MALO
FRANCE
00 33 (0)2 99 20 06 13
www.cei-voyage.fr

Jeunes lycéens étrangers colombiens, allemands & italiens recherchent une famille d'accueil

D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Daniel, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour 4 mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota.

Il rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Giulia, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Romy, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Magali Fouqueré – 02.99.46.10.32
m.fouquere@groupe-cei.fr

Responsable Locale :
Christine CAILLEUX GIRAUD
77830 Echouboullains
06.10.91.08.79
christine.cei@laposte.net



Centre d'Echanges Internationaux

Association loi 1901 agréée par les Ministères de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM075 11 00 30



L'OFFICE
LA CROIX-DES-BOULES SAINT-MALO

PONT METALLIQUE

sur le bras mort de la Seine

Le pont datant de la dernière guerre a vieilli, aussi le département a mis en place un rétrécissement de chaussée pour empêcher les poids-lourds de passer car la limitation à 10 tonnes n'est pas respectée.



La dernière étude montre un affaiblissement rive gauche et un vieillissement important de la structure métallique.

Un nombre important d'éléments ont subi des déformations.

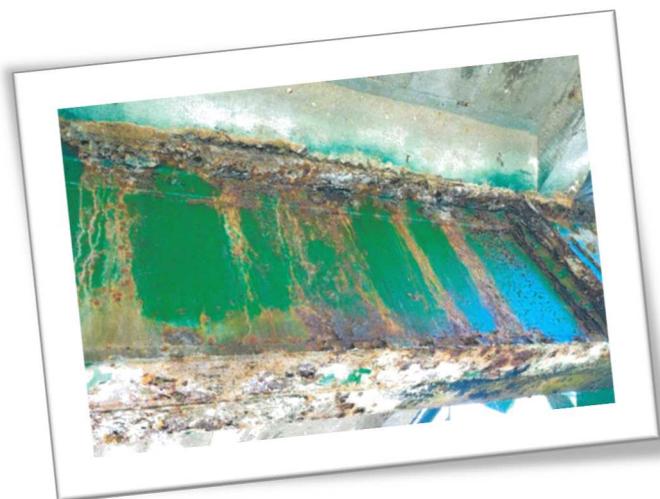
Une nouvelle étude va se faire au 1^{er} trimestre 2024.

Cette étude doit permettre de chiffrer le coût des travaux. Travaux à la charge du Département.

Vous comprendrez donc que dans ce contexte, j'étais fortement impliqué pour faire arrêter le passage des poids-lourds dans notre commune.

Et la vidéo protection a été un outil décisif pour prouver le passage des camions.

Encore une fois, le manque de civisme de certains va entraîner des contraintes pour tous.



Prestation « SOS ENCOMBRANTS ».

Service du Sirmotom de ramassage des encombrants à domicile en appelant le : **0800 456 315**

Ce dispositif permet à l'usager de déposer la veille au soir ses encombrants sur le trottoir, soit de les enlever chez lui.

Les tarifs appliqués sont les suivants pour 5 M3 maximum par enlèvement :

- 1 er appel : participation aux frais de 5 €
 - 2 ème appel : participation aux frais de 10 €
 - 3 ème appel : participation aux frais de 15 €
 - 4 ème appel : participation aux frais de 20 €
- Pour les usagers qui le souhaitent, au-delà des 4 enlèvements, il est possible de bénéficier d'enlèvements non limités au coût réel du service.

Au-delà l'usager sera orienté vers la déchetterie gratuite et le service de la plateforme de covoiturage « SIRMOTOM.WASTER.FR » <https://sirmotom.waster.fr/>

Concernant les gravats, ils seront collectés une seule fois par an dans la limite de 0,5 M3 avec obligation de les présenter dans des sacs dits « big bag ».

Prestation « SOS GRAVATS ».

Les tarifs appliqués sont les suivants avec l'obligation pour les usagers de déposer les gravats dans des sacs dits « big bag » dans la limite d'1 M3 par appel et de 2 appels maximum par an :

- 1er appel : participation aux frais de 50 € ;
- 2ème appel : participation aux frais de 100 €.

La terre ne pourra pas être prise en charge en raison d'un processus de traitement complexe d'analyse avant son traitement.

Se rendre à la déchetterie gratuite de Montereau-Fault-Yonne ou Voulx, ouvertes 7/7 jours.



SIRMOTOM

Votre commune bénéficie du service expérimental

SOS ENCOMBRANTS

Vous avez besoin de faire évacuer des encombrants ?

Appelez le **0800 45 63 15***

Modalités

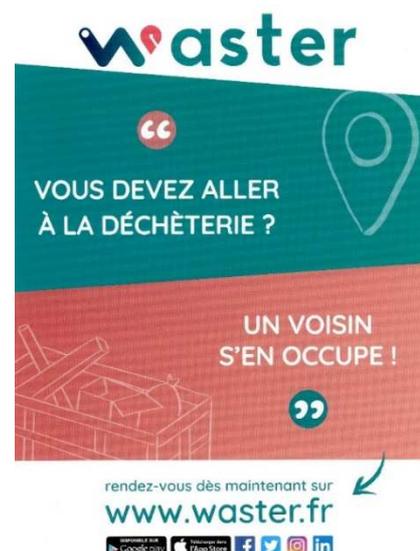
- Nous prenons rendez-vous pour venir à domicile.
- Vous êtes présent : le service vient chez vous pour l'enlèvement.
- Vous êtes absent : nous ramassons devant chez vous.
- Vous pouvez bénéficier jusqu'à 4 interventions par an pour un total de 20m³.
- Le SIRMOTOM prend en charge le coût et assure la mise en filière de tri des encombrants (une participation aux frais limitée à 20€ vous sera seulement demandée).
- L'accès aux déchetteries reste gratuit, si vous avez le moyen d'y déposer vos encombrants.

♻️ Déchetterie de Montereau ouverte du lundi au dimanche (sauf vendredi matin et dimanche après-midi)

♻️ Déchetterie de Voulx ouverte lundi/mercredi/vendredi après-midi/samedi/dimanche matin

www.sirmotom.fr

* Du lundi au vendredi, appel gratuit depuis un poste fixe



waster

VOUS DEVEZ ALLER À LA DÉCHÈTERIE ?

UN VOISIN S'EN OCCUPE !

rendez-vous dès maintenant sur www.waster.fr

Google city | App Store | Facebook | Twitter | Instagram | LinkedIn

Le tri obligatoire des biodéchets

dès le 1er janvier 2024

À partir du 1er janvier 2024, conformément à l'article L541-21-1 du code de l'environnement, les ménages français doivent obligatoirement trier leurs déchets biodégradables. En effet, avant de jeter leurs ordures ménagères, il sera désormais obligatoire de séparer ces déchets dégradables des autres types de déchets.

Afin de valoriser ces biodéchets, chaque ménage devra adopter de nouvelles habitudes de tri. Selon l'ADEME, cette pratique pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la décomposition des déchets. En mettant systématiquement les déchets biodégradables dans le bac à compost, plus de 800 000 tonnes d'émissions de CO2 pourraient être supprimées.

Ces mesures sont considérées comme essentielles dans une démarche de protection de l'environnement. Particuliers comme professionnels sont invités à se mobiliser pour améliorer leur tri des déchets ménagers et contribuer à la préservation de la planète.

Le compostage, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage est un moyen simple de **valoriser la fraction fermentescible** (c'est-à-dire les matières biodégradables) présente dans nos ordures ménagères : les restes de repas, les épluchures, les papiers souillés, les fleurs coupées... Ces matières représentent plus d'**un tiers de nos poubelles**. On y ajoute des déchets de jardins, complément nécessaire au bon compostage. Le produit obtenu est un engrais comparable à l'humus, très utile en agriculture et en jardinage...



Pour bénéficier d'un composteur, contacter le SIRMOTOM : 01 60 32 67 23

Ou faites une demande :

<https://www.sirmotom.fr/compostage-broyage/composteur-individuel.html>

Informations pratiques

Nouveaux arrivants :

Il est **très important** de se faire connaître auprès de la mairie afin de faciliter le recensement et le bon suivi administratif.

La mairie peut également vous apporter des informations pour faciliter l'intégration dans notre village.

De même, si vous quittez notre village, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer.

Recensement citoyen pour les jeunes Français :

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Sans attestation de recensement ou JDC, votre inscription aux examens ou concours sera refusée.

Recensement	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Présentez-vous en mairie, muni(e) d'une pièce d'identité et du livret de famille.
À 16 ans ½	Créez votre compte sur www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
À 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la JDC

Carte électorale (L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite) :

Pour être en mesure de voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

Vous pouvez vous inscrire en ligne avec le téléservice : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Ou avec le formulaire papier <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

Vous devez renseigner le formulaire papier, puis le transmettre, avec les documents justificatifs, à la mairie.

Passeport / Carte d'identité :

Vous souhaitez faire une demande de passeport et/ou de CNI : vous devez vous rendre à la mairie de BRAY-SUR-SEINE équipée d'un dispositif de recueil (DR) afin que celle-ci puisse recueillir votre demande.

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport...

S'il s'agit d'une nouvelle carte d'identité (format carte bancaire), elle est valable 10 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

Mairie de BRAY-SUR-SEINE

Place du Général de Gaulle 77480 BRAY-SUR-SEINE

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 – 12h, 13h30 -16h30

Vendredi : 8h30 – 12h, 13h30 – 15h30

Tel. : 01 60 67 10 11

Transport à la demande

A partir du 1er août 2023, les noms de vos transports à la demande changent.

La « Balade du Montois » devient le « **TàD Montois** » et le « Proxibus Bassée » devient « **TàD Bassée** »

À PARTIR DU 1^{ER} AOÛT 2023

BUS	TàD Gare de Provins	TàD Balade en Provinois	TàD Nangis / Saint-Just	TàD Nangis / La Chapelle Raubais	TàD Bassée	TàD Montois	TàD 3209
------------	-------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	--	----------------------	-----------------------	--------------------

**DES BUS
TOUTE LA JOURNÉE !**

Grâce au Transport à la Demande
du lundi au samedi de 6h à 21h
(en fonction des secteurs)

**POUR TOUT SAVOIR SUR VOS LIGNES
À PARTIR DU 1^{ER} AOÛT :**

- 📱 Appli TAD IDFM
- 🌐 tad.idfmobilites.fr
- 🐦 @Provinois_IDFM
- ☎ 09 70 80 96 63

Conseils pour bien voyager



- 1 Faites signe au conducteur de s'arrêter.



- 2 Préparez votre titre de transport. Des services de paiement sans contact existent désormais pour acheter vos titres à la dernière seconde si vous n'avez pas de monnaie.



- 3 Voyageurs en fauteuil roulant et poussette dépliée, montez par la porte centrale.



- 4 Validez votre titre de transport. En l'absence de validation, vous êtes en infraction.

Informations

Tous vos déplacements en Île-de-France

Récupérez instantanément les horaires et l'information locale en un geste

Consultez vos itinéraires, horaires et infos sur le site internet : iledefrance-mobilites.fr

Préparez vos déplacements avec l'application mobile Île-de-France Mobilités

Cartes et titres de transport

• **Ticket d'accès à bord**
Merci de faire l'appoint. Pas de rendu de monnaie au-dessus de 5 €.

• **Ticket t+**
Correspondances autorisées durant 1h30, hors aller-retour. Disponible aussi avec l'application Île-de-France Mobilités.

• **Navigo Liberté +**
Payez vos déplacements par prélèvement automatique le mois suivant.

• **Navigo Easy**
Passé permettant le chargement de plusieurs titres (ticket t+, Navigo Jour, ...).

• **Forfaits Navigo**
Annuel, Mois, Semaine, Jour, Senior, Améthyste.

• **Forfait imagine R**
Étudiant, Scolaire, Junior.

Plus d'informations sur iledefrance-mobilites.fr

BUS TàD UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION

Qu'est-ce que le TàD ?

Le Transport à la Demande de la Bassée est un service de transport sur réservation qui vient compléter l'offre en lignes régulières. Il dessert les communes du secteur Bassée du lundi au samedi de 9h à 17h. Ouvert à tout public, l'inscription est gratuite sur la plateforme tad.iledefrance-mobilites.fr.

Comment ça fonctionne ?

Rien de plus facile !

Réservez votre trajet entre les arrêts de départ et d'arrivée jusqu'à 1 heure avant le départ (et de préférence au moins la veille pour garantir votre demande) sur internet, via l'application mobile, ou par téléphone.



Appli TàD Île-de-France Mobilités



tad.iledefrance-mobilites.fr



09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Présentez-vous à l'arrêt le plus proche de chez vous : le TàD vient vous chercher et vous dépose au point d'intérêt choisi et inversement. Ce service est accessible à toutes et à tous. Les véhicules ne sont en revanche pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

Combien ça coûte ?

La tarification régionale s'applique au service de Transport à la Demande. Vous pouvez retrouver la liste des titres de transport dans le paragraphe « Titres de transport acceptés dans le bus » ainsi que l'ensemble des modalités dans la rubrique « Titres et Tarifs » du portail régional iledefrance-mobilites.fr. La validation de votre titre de transport vous sera demandée à la montée dans le véhicule.

Horaires de fonctionnement

Fonctionnement zonal sur les plages **9h - 12h30 (matin)** et **13h30 - 17h (après-midi)**, avec différenciation des communes de destination par demi-journée, comme présenté dans la carte ci-contre et le tableau ci-dessous.

Contacts

01 84 74 58 90

@Provinos_IDFM

Francilité Grand Provenois
2 rue Georges Dromigny
77 160 PROVINS

Téléchargez gratuitement l'application ACCEO



Communes de destination et demi-journées de fonctionnement

Provins et Longueville

5 points de rabattement

- Gare de Provins
- Gare routière
- Hôpital Léon Binet
- Centre commercial Val du Châtel
- Gare de Longueville

Fonctionne le

- Lundi matin et après-midi
- Mardi matin et après-midi
- Mercredi après-midi
- Jeudi matin et après-midi
- Vendredi après-midi

Bray-sur-Seine

3 points de rabattement

- Mairie
- Magasin b1
- Carrefour Market

Fonctionne le

- Mercredi matin
- Vendredi matin

Varenes-sur-Seine

2 points de rabattement

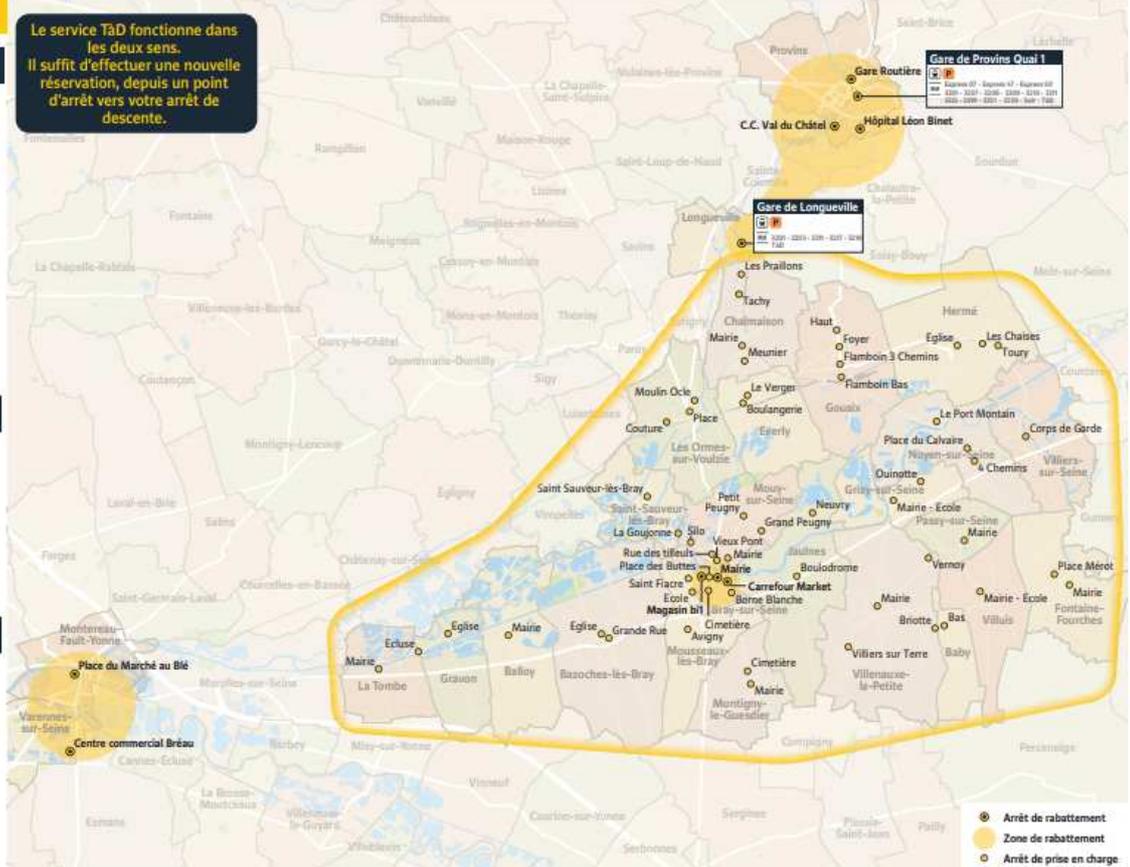
- Place du Marché au Blé
- Centre Commercial Bréau

Fonctionne le

- Samedi matin et après-midi

TàD Bassée

Le service TàD fonctionne dans les deux sens. Il suffit d'effectuer une nouvelle réservation, depuis un point d'arrêt vers votre arrêt de descente.



Compte Personnel de Formation (CPF) et Permis

Vous pouvez utiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de toutes les catégories de permis de conduire.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de **toutes les catégories** de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur est éligible au CPF.

Il est possible de financer le permis :

- B (préparations à l'épreuve théorique du code de la route et à l'épreuve pratique du permis de conduire)
- C - Poids lourd
- D - Transport en commun

Les permis suivants sont également concernés :

- Les motos légères ou puissantes (catégories A1, A2)
- Les voiturettes sans permis (permis B1)
- Les examens autorisant les titulaires d'un permis B à tracter des remorques plus lourdes (permis B96 et BE).

Les formations ou sessions suivantes **ne sont pas** finançables par le CPF :

- Remise à niveau en conduite
- Stage de récupération de points
- Heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et vice versa
- Formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un 2-roues ou 3-roues motorisé
- Formation pour l'obtention du permis A (le candidat doit avoir le permis A2 depuis au moins 2 ans et suivre une formation complémentaire de 7 heures).

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Demarches/Toutes-les-demarches/Permis-de-conduire/Passer-son-permis#!/particuliers/page/F10705>

Conseils Gendarmerie

LES CONSEILS INDISPENSABLES

pour ne pas commettre d'erreurs sur le web pendant vos vacances



N'indiquez pas le lieu de votre séjour sur les réseaux sociaux



Ne mentionnez pas avec qui vous partez



Verrouillez vos paramètres de confidentialité sur vos comptes



Ne mentionnez pas l'adresse de votre domicile



Attendez la fin du séjour pour publier les photos de vacances



Évitez de géolocaliser vos publications



APPELS MALVEILLANTS, FAUSSE ALERTE, CANULAR TÉLÉPHONIQUE :
APPELER LES FORCES DE L'ORDRE N'EST PAS UN JEU !

**LE #SWATTING EST
PUNI PAR LA LOI !**

LE 17 EST UN NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE
ET UNIQUEMENT D'URGENCE.

DÉLIT DE FAUSSE ALERTE
Code pénal : Art. 322-14 al. 2



2 ANS
D'EMPRISONNEMENT

30 000 €
D'AMENDE



Citoyen de mon village

Stationnement

Haies et Clôtures



Mes ordures ménagères

Entretien des trottoirs

Trottoir pas Crottoir

Stationnement :

Dans la mesure du possible, les véhicules doivent être stationnés sur un emplacement privatif. À défaut sur un emplacement identifié.

Un véhicule ne peut stationner plus de 7 jours consécutifs au même emplacement sur la voie publique.

Haies et clôtures :

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public, à une hauteur maximum de 2 mètres, sans créer de gênes à la visibilité pour la circulation des véhicules.

Ordures ménagères :

Les conteneurs poubelles sont tolérés sur la voie publique à partir de 18h la veille et le jour de ramassage. En dehors de ces périodes, ils doivent être rentrés dans votre propriété.

Entretien des trottoirs :

L'entretien du trottoir incombe à l'occupant de l'habitation : désherbage, déneigement, ramassage des feuilles mortes. L'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est interdite.

Trottoir, pas Crottoir :

Vous pouvez vous procurer à moindre coût des sacs à déjection

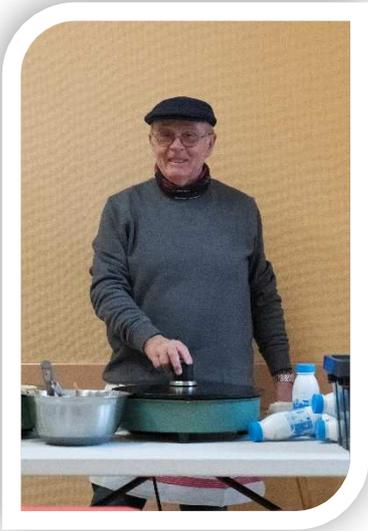
Moments forts

Noël des petits et grands

Les petits ont profité d'une animation dans la commune sous le regard des parents avant de voir arriver le Père Noël avec ses cadeaux et les plus grands ont bénéficié d'un spectacle au Majestic.



Noël des aînés





COMITE DES FÊTES DE BALLOY

Rapport d'Activités pour le 2ème semestre 2023 :

Installation d'un terrain de boules à l'abris près du local du Comité des Fêtes.



Fête du Beaujolais le 24 Novembre 2023 à la salle des fêtes.



Gagnant du Concours photo :

Merci à Mr & Mme BOSSUT d'y avoir participé :

Gagne ce
panier
garni :





COMITE DES FÊTES DE BALLOY

Rapport d'Activités pour le 2ème semestre 2023 :

Décoration du Village pour Noël 2023 :

Nous remercions les bénévoles disponibles pour leurs participations.



Sylvie GUIARD ayant démissionné de son poste de trésorière, nous la remercions d'avoir tenue la comptabilité de l'Association durant son mandat et lui souhaitons une meilleure santé et un bon rétablissement. Les membres du bureau vous informe, de la nomination de Claudette CARTERON au poste de Trésorière sur décision unanime lors de la réunion faite le 10/01/2024 à 14h30.

Pour info, **L'Assemblée générale du Comité se tiendra Samedi 03 Février à 18h30.**

Nos Prévisions des activités pour 2024 :

- ⇒ **Tous les jeudis** : Maintien des jeux pour nos aînés à la salle des Fêtes de 14h00 à 17h00 ;
- ⇒ **Dimanche 18/02/2024 à 15h00** : Fête de la Chandeleur à la salle des Fêtes ;
- ⇒ **Samedi 30/03/2024 à 19h00** : Soirée Antillaise.
- ⇒ **Création par les boulistes du jeudi d'un terrain de boule au « ru » à partir d'Avril 2024 :**
- ⇒ **Samedi 06/04/2024 à 15h00** : Pâques avec une chasse aux œufs ;
- ⇒ **Dimanche 12/05/2024** : Vide grenier-Brocante avec restauration ;
- ⇒ **Samedi 06/07/2024 : Fête du village** : Bal(*) et restauration.
(*) en fonction de l'état du matériel du bal.
- ⇒ **Vendredi 22/11/2023** : Soirée Beaujolais à la salle des fêtes.

Autres activités prévues dont la date n'est pas encore déterminée :

- ⇒ **A partir de septembre** : rénovation et création des décorations pour Noël 2024.
- ⇒ **En Décembre** : Installation des décorations du village.

**Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent à tous une très bonne année 2024,
avec une bonne santé et une année pleine de joie, de paix et d'amour !**

À bientôt !

JANVIER

L 1	Jour de l'An	01
M 2	Basile	
M 3	Geneviève	
J 4	Odilon	
V 5	Edouard	
S 6	Méline	
D 7	Epiphanie	
L 8	Lucien	02
M 9	Alix	
M 10	Guillaume	
J 11	Paulin	
V 12	Tatiana	
S 13	Yvette	
D 14	Nina	
L 15	Rémi	03
M 16	Marcel	
M 17	Roseline	
J 18	Prisca	
V 19	Marius	
S 20	Sébastien	
D 21	Agnès	
L 22	Vincent	04
M 23	Barnard	
M 24	François	
J 25	Conv.de Paul	
V 26	Paule	
S 27	Angèle	
D 28	Th. d'Aquin	
L 29	Gildas	05
M 30	Martine	
M 31	Marcelle	

Bonne Année 2024 à tous !



FEVRIER

J 1	Ella	
V 2	Prés. du Seigneur	
S 3	Blaise A.G Comité 18H30	
D 4	Véronique	
L 5	Agathe	06
M 6	Gaston	
M 7	Eugénie	
J 8	Jacqueline	
V 9	Apolline	
S 10	Arnaud	
D 11	ND de Lourdes	
L 12	Félix	07
M 13	Mardi Gras	
M 14	Cendres	
J 15	Claude	
V 16	Julienne	
S 17	Alexis	
D 18	Carême Chandeleur 15h	
L 19	Gabin	08
M 20	Almée	

J 22	Isabelle	
V 23	Lazare	
S 24	Modeste	
D 25	Roméo	
L 26	Nestor	09
M 27	Honorine	
M 28	Romain	
J 29	Auguste	

2024 MARS

V 1	Aubin	
S 2	Ch.Le Bon	
D 3	Guénolé	
L 4	Casimir	10
M 5	Olive	
M 6	Colette	
J 7	Mi-Carême	
V 8	Jean de Dieu	
S 9	Françoise	
D 10	Vivien	
L 11	Rosine	11
M 12	Justine	
M 13	Rodrigue	
J 14	Mathilde	
V 15	Louise	
S 16	Bénédict	
D 17	Patrice	
L 18	Cyrille	12
M 19	Joseph	
M 20	PRINTEMPS	
J 21	Clémence	
V 22	Léa	
S 23	Victorien	
D 24	RAMEAUX	
L 25	Humbert	13
M 26	Larissa	
M 27	Habib	
J 28	Gontran	
V 29	Gwladys	
S 30	Amédée Soirée Antillaise 19h	



AVRIL

L 1	L. de Pâques	14
M 2	Sandrine	
M 3	Richard	
J 4	Isidore	
V 5	Irène	
S 6	Marcellin Chasse aux œufs 15h	
D 7	Pr. de la Salette	
L 8	Annonciation	15
M 9	Gautier	
M 10	Fulbert	
J 11	Stanislas	
V 12	Jules	
S 13	Ida	
D 14	Maxime	
L 15	Paterne	16
M 16	Benoît-Joseph	
M 17	Anicet	
J 18	Parfait	
V 19	Emma	
S 20	Odette	
D 21	Anselme	
L 22	Alexandre	17
M 23	Georges	
M 24	Fidèle	
J 25	Marc	
V 26	Alida	
S 27	Zita	
D 28	Valérie	
L 29	Cath. de Slenne	18
M 30	Robert	

COMITÉ DES FÊTES DE BALLOY

RETROUVAILLES AUTOUR DES JEUX POUR TOUS
Avec la convivialité d'un café ou d'un Thé ?

Poursuite des jeux de Société et Pétanque
Tous les jeudis de 14h à 17h Salle des Fêtes

S'il fait beau
Partie de Pétanque !

Les activités proposées :
- Scrabble
- Jeux de dames
- Jeux d'échecs
- cartes
- Ect...

Contacts :
M. Valléeau 0643142030
Mme Valléeau 0640847634

Comité.des.fetes.de.balloy@gmail.com
Proposé par le comité des fêtes de Balloy.

Merci à nos aînés du village de nous honorer de leurs présences et de leurs convivialités lors de ces moments partagés ensemble ainsi que celles ou ceux qui ramènent des victuailles pour régaler nos papilles...à bientôt !



2024 JUIN

S 1	Justin	
D 2	Fête Dieu	
L 3	Kévin	23
M 4	Clotilde	
M 5	Igor	
J 6	Norbert	
V 7	Gilbert	
S 8	Médard	
D 9	Diane	
L 10	Landry	24
M 11	Barnabé	
M 12	Guy	
J 13	Antoine de P.	
V 14	Elisée	
S 15	Germaine	
D 16	Fête des pères	
L 17	Hervé	25
M 18	Léonce	
M 19	Romuald	
J 20	ETE	
V 21	Gonzague	
S 22	Alban	
D 23	Audrey	
L 24	Jean-Baptiste	26
M 25	Prosper	
M 26	Anthelme	
J 27	Fernand	
V 28	Irénée	
S 29	Pierre-Paul	
D 30	Martial	

MAI

M 1	Fête du Travail	
J 2	Boris	
V 3	Phil.Jacq.	
S 4	Sylvain	
D 5	Judith	
L 6	Prudence	19
M 7	Gisèle	
M 8	Victoire 1945	
J 9	Ascension	

V 10	Solange	
S 11	Estelle	
L 12	Achille BROCANTE	20
M 13	Roland	
M 14	Matthias	
M 15	Denise	
J 16	Honoré	
V 17	Pascal	
S 18	Eric	
D 19	Pentecôte	
L 20	L. Pentecôte	21

M 21	Constantin	
M 22	Emile	
J 23	Didier	
V 24	Donatien	
S 25	Sophie	
D 26	Fête des mères	
L 27	Augustin	22
M 28	Germain	
M 29	Aymar	
J 30	Ferdinand	
V 31	Visitation	

Comité Des Fêtes DE SALLOY

JUILLET

L 1	Thierry	27
M 2	Martinien	
M 3	Thomas	
J 4	Florent	
V 5	Antoine	
S 6	Marlette Bal du Village	
D 7	Raoul	
L 8	Thibault	28
M 9	Amandine	
M 10	Ulrich	
J 11	Benoît	
V 12	Olivier	
S 13	Henri et Joël	
D 14	Fête Nationale	
L 15	Donald	29
M 16	ND Mt Carmel	
M 17	Charlotte	
J 18	Frédéric	
V 19	Arsène	
S 20	Marina	
D 21	Victor	30
L 22	Marie Madeleine	
M 23	Brigitte	
M 24	Christine	
J 25	Jacques	
V 26	Anne, Joachim	
S 27	Nathalie	
D 28	Samson	31
L 29	Marthe	
M 30	Juliette	
M 31	Ignace de L.	



AOÛT

J 1	Alphonse	
V 2	Julien Eymard	
S 3	Lydie	
D 4	Jean-M. Vancroy	32
L 5	Abel	
M 6	Transfiguration	
M 7	Gaétan	
J 8	Dominique	
V 9	Amour	

S 10	Laurent	
D 11	Claire	
L 12	Jeanne F.C.	33
M 13	Hippolyte	
M 14	Evrard	
J 15	Assomption	
V 16	Armel	
S 17	Hyacinthe	
D 18	Hélène	
L 19	Jean Eudes	34
M 20	Bernard	

M 21	Christophe	
J 22	Fabrice	
V 23	Rose de Lima	
S 24	Barthélémy	
D 25	Louis	35
L 26	Natacha	
M 27	Monique	
M 28	Augustin	
J 29	Sabine	
V 30	Fiacre	
S 31	Aristide	

2024

SEPTEMBRE

D 1	Gilles	
L 2	Ingrid	36
M 3	Grégoire	
M 4	Rosalie	
J 5	Raïssa	
V 6	Bertrand	
S 7	Reine	
D 8	Nativité	
L 9	Alain	37
M 10	Inès	
M 11	Adelphe	
J 12	Apollinaire	
V 13	Almé	
S 14	Croix Glorieuse	
D 15	Roland	
L 16	Edith	38
M 17	Renaud	
M 18	Nadège	
J 19	Emilie	
V 20	Davy	
S 21	Matthieu	
D 22	AUTOMNE	
L 23	Constant	39
M 24	Thècle	
M 25	Hermann	
J 26	Côme et Damien	
V 27	Vinc. de Paul	
S 28	Venceslas	
D 29	Michel	
L 30	Jérôme	40

Comité Des Fêtes DE SALLOY

JUILLET

L 1	Thierry	27
M 2	Martinien	
M 3	Thomas	
J 4	Florent	
V 5	Antoine	
S 6	Marlette Bal du Village	
D 7	Raoul	
L 8	Thibault	28
M 9	Amandine	
M 10	Ulrich	
J 11	Benoît	
V 12	Olivier	
S 13	Henri et Joël	
D 14	Fête Nationale	
L 15	Donald	29
M 16	ND Mt Carmel	
M 17	Charlotte	
J 18	Frédéric	
V 19	Arsène	
S 20	Marina	
D 21	Victor	30
L 22	Marie Madeleine	
M 23	Brigitte	
M 24	Christine	
J 25	Jacques	
V 26	Anne, Joachim	
S 27	Nathalie	
D 28	Samson	31
L 29	Marthe	
M 30	Juliette	
M 31	Ignace de L.	



AOÛT

J 1	Alphonse	
V 2	Julien Eymard	
S 3	Lydie	
D 4	Jean-M. Vancroy	32
L 5	Abel	
M 6	Transfiguration	
M 7	Gaétan	
J 8	Dominique	
V 9	Amour	

S 10	Laurent	
D 11	Claire	
L 12	Jeanne F.C.	33
M 13	Hippolyte	
M 14	Evrard	
J 15	Assomption	
V 16	Armel	
S 17	Hyacinthe	
D 18	Hélène	
L 19	Jean Eudes	34
M 20	Bernard	

M 21	Christophe	
J 22	Fabrice	
V 23	Rose de Lima	
S 24	Barthélémy	
D 25	Louis	35
L 26	Natacha	
M 27	Monique	
M 28	Augustin	
J 29	Sabine	
V 30	Fiacre	
S 31	Aristide	

2024

SEPTEMBRE

D 1	Gilles	
L 2	Ingrid	36
M 3	Grégoire	
M 4	Rosalie	
J 5	Raïssa	
V 6	Bertrand	
S 7	Reine	
D 8	Nativité	
L 9	Alain	37
M 10	Inès	
M 11	Adelphe	
J 12	Apollinaire	
V 13	Almé	
S 14	Croix Glorieuse	
D 15	Roland	
L 16	Edith	38
M 17	Renaud	
M 18	Nadège	
J 19	Emilie	
V 20	Davy	
S 21	Matthieu	
D 22	AUTOMNE	
L 23	Constant	39
M 24	Thècle	
M 25	Hermann	
J 26	Côme et Damien	
V 27	Vinc. de Paul	
S 28	Venceslas	
D 29	Michel	
L 30	Jérôme	40